

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024 à 18H00

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – REYJAL Patrick – DE VRIES-MEIJER Margaretha – CHATARD François – FORTIN Gabriel – PEZEYRE Valérie – PEYROUNY Bernadette.

Absents : REIX Christophe – PAYEN Magali – GRANGER Sarah.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Don à la commune ;
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

1/ Don à la commune

Un don de 60.00 € a été offert à la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2/ Mise en place de la fongibilité des crédits en section d'investissement et de fonctionnement

En raison du basculement en M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnels,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/ Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est organisé autour de 4 défis et 13 orientations rappelés ci-après :

Défi 1 : Développer l'activité économique en garantissant l'attractivité du territoire pour les entreprises, en soutenant l'évolution de l'activité agricole et en développant son potentiel touristique :

- Orientation 1 : Maintenir l'activité économique du territoire ;
- Orientation 2 : Assurer la pérennité des exploitations agricoles, forestières et de carrières ;
- Orientation 3 : Favoriser la mise en valeur touristique ;

Défi 2 : Favoriser une répartition équilibrée et diversifiée de la production de logements permettant de renforcer l'armature urbaine du territoire tout en préservant le cadre de vie :

- Orientation 4 : Définir une armature territoriale cohérente ;
- Orientation 5 : Appliquer les principes de densification et de concentration de l'urbanisation ;
- Orientation 6 : Intégrer la question du paysage et du patrimoine dans le développement du territoire ;

Défi 3 : Inscrire le territoire dans une démarche durable et responsable en assurant la préservation de ses richesses environnementales et paysagères, garantie d'attractivité et de qualité de vie :

- Orientation 7 : Protéger les espaces écologiques remarquables ainsi que les milieux naturels sensibles ;
- Orientation 8 : Préserver, mettre en valeur et restaurer les continuités écologiques ;
- Orientation 9 : Garantir la qualité des grands paysages du territoire ;
- Orientation 10 : Œuvrer en faveur de la transition écologique du territoire ;

Défi 4 : Anticiper l'arrivée de nouvelles populations en adaptant les offres de services et équipements et en développant les mobilités douces :

- Orientation 11 : Pérenniser et développer l'offre en services et équipements des pôles ;
- Orientation 12 : Porter une réflexion globale sur les mobilités ;
- Orientation 13 : Concilier développement du territoire et prise en compte des risques ;

L'ensemble de ces défis et orientations est décliné autour de 39 actions qui ont été présentées au Conseil Municipal par le bureau d'études KARTHEO qui accompagne la Communauté de Communes dans l'élaboration du PLUi.

Après cette présentation, le débat a été ouvert et a permis d'aborder les principaux points : le rappel sur le PLU, le retour sur la rétrospective territoriale, le rappel réglementaire et la synthèse des orientations générales du PADD.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD.

La séance est levée à 19H40

A Saint-Eloy-Les-Tuileries, le 25 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick REYJAL

Francis DELORT